

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

Règlement

Définition

Le Marathon Objectif Autonomie est une épreuve pédestre organisée par l'Association Objectif Autonomie répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'épreuve se déroule le Dimanche 27 Septembre 2020.

La pratique du Marathon est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles.

Il est entendu que chaque participant au marathon accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'évènement.

Lieu

Le départ est situé sur l'esplanade de Perros-Guirec et l'arrivée le port de Paimpol.

Inscriptions

Le Marathon Objectif Autonomie propose les 3 formules de course suivantes :

1. Le Marathon 42.195 km
2. Le Marathon relais à 2
3. Le Marathon relais à 4
4. Le 10km

Nous vous invitons à vous inscrire via sur le site internet : marathon-objectifautonomie.bzh ou listino.fr/moa-2020

Mode paiement sécurisé par carte bancaire.

Les participants doivent impérativement joindre à leur inscription le scan de leur certificat médical (conditions citées ci-après).

Les frais d'inscription acquittés par chaque participant comprennent :

- La logistique et la sécurité de la course
- L'accès aux points de ravitaillement
- Les cadeaux souvenir
- Le chronométrage individuel
- Le rapatriement des sacs

L'inscription d'un participant est officiellement validée dès lors qu'il reçoit la confirmation de la part de la plateforme d'inscription Listino par mail.

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

Veillez noter que tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire.

Conditions de participation

Epreuves	Navettes*	Prix*	Age minimum
Marathon 42.195 km	4€	40€	20ans et plus (né(e) en 2000 et avant)
Marathon relais à 2		20€	18ans et plus (né(e) en 2002 et avant)
Marathon relais à 4		12€	16ans et plus (né(e) en 2004 et avant)
10km Pleumeur-Gautier - Paimpol		12€	16ans et plus (né(e) en 2004 et avant)

*Les prix s'entendent par personne, frais d'inscriptions compris

Navette

Une navette assurera le transfert uniquement le matin à 6h45 sur le port de Paimpol (Quai Loti), au départ de Place Marcel Gotard à Perros-Guirec.

Annulation course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve pour les diverses causes citées précédemment aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation uniquement).

Dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur la présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

- Samedi 26 septembre 2020 de 14h à 19h à Paimpol (Salle des Fêtes)
- Dimanche 27 septembre 2020 à 6h à Paimpol (Salle des Fêtes)

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

Sacs et vestiaires

Un vestiaire sera disponible au village course du marathon pour les coureurs qui souhaitent déposer des sacs. Autrement, ils pourront déposer un sac étiqueté au départ de leur course qui sera rapatrié à l'arrivée (au village course à Paimpol).

Certificats médicaux et licences

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du sport, que les participants aux épreuves :

- Respectent l'âge minimum requis sur les formules
- Sont titulaires :
 - D'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par la fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve ;
 - Ou d'une licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

Parcours

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible :

- Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas s'alimenter sur les ravitaillements
- Chronométrage et point de contrôle

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard Listino Chrono. Chaque concurrent doit installer son dossard fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter modification. Des contrôles électroniques ou manuels seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Barrières horaires - Mise hors-course

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

La vitesse minimale est d'environ 6 km/h.

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement.

Ils seront déclarés hors course. Un véhicule les ramènera sur le site de l'esplanade de Perros-Guirec.

Le contrôle d'arrivée sera fermé le dimanche à 16h10.

Les coureurs ayant anticipé le départ seront déclarés hors course.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) que sur les postes de ravitaillement.

Autres possibilités de mise hors-course

En cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papier, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT »

Ravitaillements

Les points de ravitaillements sont installés environ tous les 5 km jusqu'à l'arrivée :

- Louannec
- Trestel (premier relais)
- Saint-Nicolas
- Ferme Hamel Penvenan
- Pont-Neuf
- Kerfolic (deuxième relais)
- Port de Tréguier
- Mairie de Trédarzec
- Foyer de Pleumeur-Gautier (troisième relais)
- Pont de Lézardrieux
- Centre Leclerc Paimpol

Conformément aux règlements des courses hors stades FFA, les coureurs ont l'interdiction de se faire ravitailler ou aider par des tierces personnes en dehors de ces zones de ravitaillements.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et complété par quelques marquages au sol et de la rubalise.

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Service médical

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ ou véhicule de sécurité.

Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisation a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Utilisation d'image

« j'autorise expressément les organisateurs du marathon Objectif Autonomie, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

En cas de refus de publication, veuillez l'indiquer par écrit à l'association. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Litige

En cas de litige, les décisions du bureau seront sans appel. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant il s'engage à informer les coureurs inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours, d'horaires avant le début du challenge.

Engagement contractuel

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2018 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Respect des règles sanitaires (crise COVID-19)

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique

> Respecter et laisser les lieux publics propres

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

4^{ÈME} ÉDITION Marathon

OBJECTIF AUTONOMIE

PERROS-GUIREC
→ PAIMPOL

27 SEPT.
2020

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports